



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 février 2020

## Communiqué de presse

# Élections municipales : Vérifiez si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales

Pour voter aux élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020, vous devez être inscrit sur une liste électorale avant le vendredi 7 février 2020.

Depuis la mise en place du répertoire électoral unique, les citoyens sont invités à vérifier leur situation électorale. A cette fin, vous pouvez utiliser le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vous êtes invité à renseigner tous les champs obligatoires, notamment le nom de naissance et tous les prénoms mentionnés sur votre acte de naissance. Si vous ne vous retrouvez pas au terme de la recherche, vous avez la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site avec les justificatifs d'identité et de résidence ou de contribuable dans la commune.

Pour les électeurs qui n'ont pas accès à Internet, vous pouvez contacter votre mairie pour vérifier votre situation électorale ou déposer sur place une demande d'inscription avec les justificatifs nécessaires.

#### Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42  
[oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr](mailto:oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN - 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de  
*L'Etat en Martinique*  
sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972

